

HORAIRE DE LA SESSION D'EXAMEN — Été 2017

ET MATÉRIEL AUTORISÉ POUR LES ÉPREUVES

Pour toutes questions, vous pouvez communiquer à la réception de la Commission scolaire 418 534-3003 poste 0

Épreuve	École	Date	Heure
Français, écriture, Remise du cahier de préparatoire 132-520 *** Pour les élèves qui ne peuvent se présenter à ces dates, des cahiers de préparation seront disponibles au centre administratif de la commission scolaire à Bonaventure du 17 au 19 juillet 2017	École du Littoral	17-18-19 juillet 2017	9h à 12h
	École des Deux-Rivières	17 juillet 2017	8h à 11h30 et 13h à 15h30
	Polyvalente de Paspébiac	17 juillet 2017	9h à 11h30
	École Antoine-Bernard	17 juillet 2017	8h à 12h
Anglais, langue seconde, 5 ^e secondaire, Programme de base, Interaction orale 134-510	École du Littoral	24 juillet 2017	13h à 16h
	École des Deux-Rivières	26 juillet 2017	9h à 11 h
	Polyvalente de Paspébiac	26 juillet 2017	9h à 12h
	École Antoine-Bernard	26 juillet 2017	9h à 11h

Épreuve	École	Date	Heure
Français écriture , 5 ^e secondaire 132-520	École du Littoral	24 juillet 2017	8 h 30 à 11 h 45
	École des Deux-Rivières		
	Polyvalente de Paspébiac		
	École Antoine-Bernard		
Mathématique, 4 ^e secondaire Culture, société et technique (raisonnement en math.) 063-420 Technico-sciences (raisonnement en math.) 064-420 Sciences naturelles (raisonnement en math.) 065-420	École du Littoral	25 juillet 2017	9h à 12h
	École des Deux-Rivières		
	Polyvalente de Paspébiac		
	École Antoine-Bernard		
Histoire et éducation à la citoyenneté 4 ^e secondaire 087-404	École du Littoral	26 juillet 2017	13h à 16h
	École des Deux-Rivières		
	Polyvalente de Paspébiac		
	École Antoine-Bernard		

Épreuve	École	Date	Heure
Anglais, langue seconde 5e secondaire Programme de base Production écrite 134-530	École du Littoral	27 juillet 2017	9 h à 11 h
	École des Deux-Rivières		
	Polyvalente de Paspébiac		
	École Antoine-Bernard		
Science et technologie 4e secondaire Épreuve écrite 055-410 Applications technologiques et scientifiques 4e secondaire Épreuve écrite 057-410	École du Littoral	28 juillet 2017	9 h à 12 h
	École des Deux-Rivières		
	Polyvalente de Paspébiac		
	École Antoine-Bernard		

****Les élèves de la polyvalente Mgr Sévigny doivent se présenter à l'école secondaire du Littoral****

****Les élèves de l'école aux Quatre-Vents doivent se présenter à la Polyvalente de Paspébiac****

Informations importantes :

- Les élèves doivent se présenter à l'école au moins 15 minutes avant l'épreuve.
- Les élèves ont accès à leurs résultats par le portail de la commission scolaire. La plupart des élèves ont un mot de passe et ils pourront y accéder à partir du **7 juillet** pour les épreuves du mois de juin et à partir du **13 août** pour les épreuves de reprise. Pour ceux, qui n'ont pas de mot de passe, ils peuvent utiliser le centre d'appel.
- Un centre d'appel pour la population en général sera disponible pendant les 3 semaines suivant la publication des résultats du 7 juillet au numéro sans frais **1 866 747-6626**.

Matériel autorisé pour les épreuves :

Épreuves	Le matériel autorisé
Mathématique CST-SN-TS	<ul style="list-style-type: none">• Aide-mémoire (feuille manuscrite recto-verso).• Calculatrice avec ou sans affichage graphique, voir annexe pour les précisions.• Règle, équerre, compas, rapporteur, papier quadrillé.
Anglais communication orale	<ul style="list-style-type: none">• Préparation booklet• Dictionnaire usuel anglais• Dictionnaire bilingue
Anglais production écrite	<ul style="list-style-type: none">• Dictionnaire usuel anglais• Dictionnaire bilingue• Dictionnaire de synonymes• Grammaire ou code grammatical
Français	<ul style="list-style-type: none">• Dictionnaire usuel• Recueil de conjugaison• Grammaire ou code grammatical• Tout autre dictionnaire spécialisé• Feuille de notes
Histoire	<ul style="list-style-type: none">• Aucun
Science	<ul style="list-style-type: none">• Calculatrice scientifique avec ou sans affichage graphique, voir annexe pour les précisions.• Règle

Voir les règles supplémentaires dans les pages suivantes pour les épreuves en mathématique et en science

Pour les épreuves en mathématique :

3.3.3 Règles relatives à l'utilisation de calculatrices ou d'autre matériel¹

Les calculatrices avec ou sans affichage graphique conçues principalement pour effectuer des calculs mathématiques sont autorisées durant la passation des épreuves ministérielles. Toutefois, les ordinateurs, les tablettes électroniques, les agendas électroniques et les calculatrices munies d'un clavier alphanumérique (QWERTY ou AZERTY) ne sont pas autorisés.

Les élèves doivent avoir été avisés formellement par écrit des règles d'utilisation des calculatrices à respecter lors d'une épreuve ministérielle.

Avant le début de l'épreuve, les données et les programmes stockés dans la mémoire de la calculatrice doivent avoir été effacés. On doit donc s'assurer au préalable que les élèves savent comment remettre à zéro la mémoire de leur calculatrice. Par ailleurs, toute introduction de programmes dans la calculatrice durant la passation de l'épreuve est interdite. L'utilisation d'une calculatrice contenant des données stockées ou des programmes est considérée comme une tricherie.

Tous les compléments de la calculatrice, tels que les modes d'emploi et les extensions de mémoire, sont interdits pendant l'épreuve. L'emprunt d'une calculatrice à un autre élève ainsi que l'usage d'une feuille aide-mémoire sont aussi interdits.

Durant la passation de l'épreuve, il est formellement interdit aux élèves d'avoir en leur possession tout appareil électronique (téléphone intelligent, baladeur numérique, montre intelligente, etc.) qui permet la communication, la navigation sur Internet, la traduction de textes, ou la création, l'enregistrement ou la consultation de données. Un élève qui contrevient au règlement doit être expulsé de la salle d'examen et déclaré coupable de tricherie.

Pour les épreuves en science :

3.3.3 Règles relatives à l'utilisation de calculatrices ou d'autre matériel¹

Les calculatrices avec ou sans affichage graphique conçues principalement pour effectuer des calculs mathématiques sont autorisées durant la passation des épreuves ministérielles. Toutefois, les ordinateurs, les tablettes électroniques, les agendas électroniques et les calculatrices munies d'un clavier alphanumérique (QWERTY ou AZERTY) ne sont pas autorisés.

Les élèves doivent avoir été avisés formellement par écrit des règles d'utilisation des calculatrices à respecter lors d'une épreuve ministérielle.

Avant le début de l'épreuve, les données et les programmes stockés dans la mémoire de la calculatrice doivent avoir été effacés. On doit donc s'assurer au préalable que les élèves savent comment remettre à zéro la mémoire de leur calculatrice. Par ailleurs, toute introduction de programmes dans la calculatrice durant la passation de l'épreuve est interdite. L'utilisation d'une calculatrice contenant des données stockées ou des programmes est considérée comme une tricherie.

Tous les compléments de la calculatrice, tels que les modes d'emploi et les extensions de mémoire, sont interdits pendant l'épreuve. L'emprunt d'une calculatrice à un autre élève ainsi que l'usage d'une feuille aide-mémoire sont aussi interdits.

Durant la passation de l'épreuve, il est formellement interdit aux élèves d'avoir en leur possession tout appareil électronique (téléphone intelligent, baladeur numérique, montre intelligente, etc.) qui permet la communication, la navigation sur Internet, la traduction de textes, ou la création, l'enregistrement ou la consultation de données. Un élève qui contrevient au règlement doit être expulsé de la salle d'examen et déclaré coupable de tricherie.